

personne a rallié notre adhésion à l'unanimité et les pactes internationaux connexes ont rallié celle de bon nombre d'entre nous. L'Acte final lui-même, qui fonde les droits de la personne sur la dignité inhérente de la personne humaine, a assurément dissipé les doutes qu'on pouvait avoir sur la nature de nos obligations.

Chacun de nos gouvernements pourrait sans doute faire valoir qu'il a établi des organes législatifs adéquats pour veiller au respect des droits de la personne et de libertés fondamentales. Toutefois, les notions dans ce domaine sont en pleine évolution et il faut s'assurer que cette évolution se traduit au fur et à mesure dans nos lois. Nous devons également reconnaître que nos systèmes ne sont pas parfaits et que, trop souvent, il y a un écart entre ce que prescrit la loi et la pratique avérée. Nous reconnaissons qu'il incombe à chaque gouvernement de voir à ce qu'un tel écart ne s'accroisse pas et que, le cas échéant, les mesures voulues soient prises pour le combler. Par ailleurs, nous reconnaissons aussi au simple citoyen, canadien ou autre, le droit de se préoccuper de ces questions et de dialoguer avec son gouvernement lorsqu'il semble y avoir discordance entre l'esprit de la loi et son application.

En soulevant ces questions, ici à Belgrade, notre intention n'est pas de causer un affrontement, ni d'arrêter le cours de la détente. Tout au contraire. A Helsinki, le gouvernement du Canada a contracté des obligations à l'égard des droits de la personne. Il devra rendre compte aux citoyens canadiens et aux signataires de l'Acte final de la façon dont il respecte ses obligations. Nous sommes disposés à soumettre notre conduite à l'examen si elle fait l'objet de critiques et à aligner nos lois et nos pratiques sur les obligations que nous avons contractées, si ce n'est déjà fait.

Les dispositions de l'Acte final sur les relations individuelles présentent un intérêt particulier pour les Canadiens. Aujourd'hui encore, le Canada est un pays d'immigration, et bon nombre de Néo-Canadiens ont toujours de la famille en Europe. Le gouvernement du Canada a mené une politique qui met la réunion des familles au premier plan de ses préoccupations et il attendait de l'Acte final une solution aux problèmes qui ont souvent entravé cette politique.